



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Expertise Territoriale
Risques et Sécurité**

N° DDTM-SETRIS-2013-05

ARRÊTÉ

relatif à l'établissement des cartes de bruit stratégiques des voies du réseau routier national, départemental et communal dans le département de la Manche

**La préfète de la Manche
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,
- VU** la transposition de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 par ordonnance n°2002-1199 du 11/02/04, ratifiée par la loi 2005-1319 du 26/10/05,
- VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.572-1 à L.572-11, R.572-1 à R.572-11, L.571-32 à R.571-43 relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres,
- VU** le décret 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes et des plans prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme et de ses deux arrêtés d'application des 3 et 4 avril 2006,
- VU** l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans prévention du bruit dans l'environnement,
- VU** la circulaire du 7 juin 2007 relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans prévention du bruit dans l'environnement,
- VU** la note d'instruction du 23 juillet 2008 relative à l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement du ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire,
- VU** l'arrêté préfectoral du 17 mars 2009 relatif à la constitution du comité de pilotage de l'observatoire du bruit pour le département de la Manche,
- VU** l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2012 relatif à la modification du comité de pilotage de l'observatoire du bruit pour le département de la Manche,

VU la présentation des cartes en comité de pilotage de l'observatoire du bruit en date du 8 octobre 2013,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du département de la Manche,

ARRETE

Article 1 :

Sont arrêtées les cartes de bruit stratégiques concernant les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules pour le département de la Manche.

1 - Pour les sections non concédées du réseau routier national suivantes :

- A84, RN 13, RN 174, RN 175

<i>Nom de la voie</i>	<i>PR début</i>	<i>PR fin</i>	<i>Longueur</i>
A 84	146+400	163+433	61,1 km
	172+000	207+520	
	212+160	221+600	
RN 13	0+000	52+390	51,7 km
RN 174	0+000	28+770	34,6 km
	35+000	46+810	
RN 175	39+000	62+500	23,7 km

2 - Pour les sections du réseau départemental suivantes :

- D135, D409, D44, D45, D64, D650, D7, D7E1, D900, D901, D911, D924, D971, D971E2, D971E3, D972, D972E3, D973, D974, D776, D999, D999E1

Nom de la Voie	PR début	PR fin	Longueur (km)
D 135	0+720 (Granville)	0+1415 (Granville)	0,718
D 409	0 – carr. Rue Sadi Carnot (Cherbourg-Octeville)	0+310 – carr rue e branly (Cherbourg-Octeville)	0,309
D 44	0+920 (Coutances)	2+220 – RD 244 (Gratot)	2,387
D 45	Carr. Bd de la mer (Querqueville)	Route du port (Querqueville)	0,515
D 64	0 – bd de l'Atlantique (Cherbourg-Octeville)	0+400 – rue Sadi Carnot (Cherbourg-Octeville)	0,403
D 650	0 – bd Mendès France (Cherbourg-Octeville)	19+450 – RD 23 (Les Pieux)	19,372
D 7	47+616 – carr. RD 31 (Avranches)	48+700 – carr des Vanniers (Avranches)	4,048
D 7E1	0+350 – RD 911 (Ponts)	0+750 – RD 7 (Avranches)	0,396
D 900	0 – RD 972 (Saint-Lô)	0+3010 – RD 974 (Saint-Lô)	6,195
	Route de Villedieu - Rue Torteron (Saint-Lô)	Rue de la Cavée-rue G Michel (Saint-Lô)	
	88+0 (Saint-Lô)	90+890 – rue E Dollée (Saint-Lô)	
D 901	15+140 – RD 24 (Gonneville)	21+900 – RN13-contournement Est (Tourlaville)	22,606
	Giratoire bd de l'Est (Tourlaville)	34+455 (Querqueville)	
D 911	71+1030 – RD24 (Granville)	73+1280 – port de plaisance (Granville)	2,781
D 924	30+870 – RD135 (Yquelon)	32+930 – avenue de la Gare (Granville)	2,277
D 971	Rue Paul Poirier (Granville)	Rd pt Albert Godal (Granville)	11,095
D 971E2	0 – cours Jonville (Granville)	0+730 – rue des Juifs (Granville)	0,069
D 971E3	0 – contours Coutances RD 972 (Coutances)	3+0 (Coutances)	2,860
D 972E3	0 (Coutances)	0+320 (Coutances)	0,320
D 972	3+1240 – échangeur (Courcy)	10+915 (Le Lorey)	17,009
	16+400 – RD399/RD53 (Marigny)	23+730 – gir échangeur 6 (Agneaux)	
	28+610 – échangeur 4 (Saint-Lô)	30+1520 – échangeur 11 (Saint-Lô)	
D 973	1 – bd des Antilles (Granville)	22+810 – rue du pont Gilbert (Avranches)	21,639
D 974	19+950 – RD972 (Saint-Lô)	23+095 – rue du It Bras (Saint-Lô)	3,683
D 776	24+895 – RD999 (Pontorson)	26+500 – RD977 (Pontorson)	2,268
D 999	65+865 – RD38 (Saint-Lô)	69+990 – RD974 (Saint-Lô)	4,232
D 999E1	Rd pt RD999 (Saint-Lô)	RD900 (Saint-Lô)	0,152

3 - Pour les sections du réseau routier communal suivantes :

<i>Nom de la Voie</i>	<i>Commune</i>	<i>début</i>	<i>fin</i>	<i>Longueur (km)</i>
VC Avenue Cessart	Cherbourg	Rue de la Marine	Rue de l'Abbaye	0,821
VC Avenue des Hêtres	Saint Lô	Rue de Saint Jean	Avenue des Tilleuls	0,661
VC Bd Hauteserve	Granville	Cours Jonville	Rue Couraye	0,162
VC Crs Jonville	Granville	Bd de Hauteserve	Rue Paul Poirier	0,203
VC Quai Alexandre III	Cherbourg	Quai Caligny	Ave J-F Millet	0,581
VC Quai Caligny	Cherbourg	Quai Alexandre III	Rue de la Marine	0,402
VC Quai Gal Lawton	Cherbourg	Rue du Val de Saire	Rd Pt Minerve	0,485
VC Rue André Malraux	Saint Lô	Rd pt de l'Europe	Rue de l'Exode	1,018
VC Rue Couraye	Granville	Bd de Hauteserve	Ave Maréchal Leclerc	0,366
VC Rue de l'Abbaye	Cherbourg	Ave de Cessart	Bd Guill. le Conquérant	0,454
VC Rue de l'Exode	Saint Lô	Rue Bellevue	Rue Cavalier de la Salle	0,497
VC Rue de la Marne	Saint Lô	Rue Octave Feuillet	RD974	0,936
VC Rue du Neufbourg	Saint Lô	Place Ste Croix	Place du major Howie	0,202
VC Rue Gambetta	Cherbourg + Equeurdreville	Rue des 3 hangars	Rue de l'Abbaye	0,192
VC Rue Havin	Saint Lô	Rue Torteron	Rue de la Laitière Normande	0,264
VC Rue Jean Moulin	Tourlaville	Rue Pierre Brossolette	Bd de l'Est	0,081
VC Rue Les Rouges Terres	La Glacerie	Rd pt Malraux	Rue Lucet	2,673
VC Rue Lucet	La Glacerie Cherbourg	Rue Beauséjour	Ave de Paris	1,132
VC Rue Mederic	Tourlaville	Rue du grand Pré	Rue aristide briand	0,387
VC Rue Torteron	Saint Lô	Rte de Villedieu	Rue Havin	0,372
VC Rue Val de Saire	Cherbourg	Quai Caligny	Quai Lawton Collins	0,117

Article 2 :

Tout axe défini à l'article 1 figure est repris dans un résumé non technique joint en annexe 1 présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et la présentation sommaire de la méthodologie employée pour leur élaboration. Y figurent notamment :

- Estimation du nombre de personnes exposées au bruit dans les bâtiments d'habitation ainsi que du nombre des établissements d'enseignement et de santé situés dans les zones définies par les cartes de type « a » et « c »;

- Estimation des surfaces exposés au bruit, en kilomètres carrés, dont les valeurs Lden sont supérieures à 55, 65 et 75 dB (A).

Article 3 :

Les cartes de bruit sont consultables dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche et sur internet à l'adresse suivante :
<http://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Bruit/Cartes-de-bruit-strategiques-des-grandes-infrastructures>.

Article 4 :

Les cartes sont transmises aux gestionnaires des infrastructures pour élaboration de leur plan de prévention du bruit dans l'environnement et aux directions centrales concernées du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié pour information aux maires des communes concernées listées en annexe n°2.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

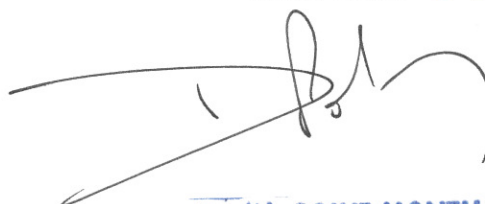
Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Manche dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 8 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Manche, Mmes et MM les sous-préfets d'Avranches, de Coutances et de Cherbourg, M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, M le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, M. le président du conseil général de la Manche, MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

Saint-Lô, le 24 OCT. 2013



Danièle POLVE-MONTMASSON

Annexes :

Annexe n°1 – Résumés non techniques

Annexe n°2 – Liste des communes concernées par le présent arrêté

RAPPORTS

CETE
Normandie Centre

LRB
Laboratoire Régional
de Blois

Affaire 131540

Cartes de bruit stratégiques

Réseau routier national de la Manche

Résumé non technique

Article 3 du décret du 24 mars 2006

Novembre 2012

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports, et du Logement

Historique des versions du document

Version	Auteur	Commentaires
1	Hugues BOUTFOL	Version originale

Affaire suivie par

Hugues BOUTFOL – Laboratoire Régional de BLOIS
Tél. 02 54 55 48 76 / fax : 02 54 55 48 71
Mél. Hugues.boutfol@developpement-durable.gouv.fr

Référence Internet

http://www.cete-normandie-centre.developpement-durable.gouv.fr

Destinataires

DDT 50

A l'attention de M. Jean-Marc Bazières..... (2 ex)

DREAL BASSE-NORMANDIE

A l'attention de M. Dominique Leroy (1 ex)

Groupe Environnement et Risques (1 ex)

Secrétariat (Affaire 131540) (1 ex)

Copie CG4 /

Sommaire

I.OBJET DE L'ÉTUDE.....	4
II.RÉGLEMENTATION ET RÉSULTATS ATTENDUS.....	4
III.IDENTIFICATION DU RÉSEAU CONCERNÉ.....	5
IV.MÉTHODE DE CALCUL ET HYPOTHÈSES.....	6
IV.1.Méthode de réalisation des cartes.....	6
IV.2.Données d'entrée.....	7
IV.2.1.Données d'émission.....	7
IV.2.2.Données de propagation.....	7
IV.2.3.Données d'exposition.....	7
IV.3.Hypothèses et paramètres utilisés.....	8
IV.4.Estimation des populations exposées.....	9
V.RÉSULTATS.....	10
V.1.Documents cartographiques.....	10
V.2.Estimation des populations et surfaces exposées.....	11
V.2.1.Estimation du nombre de personnes exposées au bruit et recensement des établissements d'enseignement et de santé.....	11
V.2.2.Surfaces exposées au bruit.....	15
VI.CONCLUSION.....	17

I. OBJET DE L'ÉTUDE

Conformément à la transposition de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement), des cartes de bruit doivent être établies pour les grandes infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules par an avant le 30 juin 2012.

Cette étude concerne, pour le département de la Manche, le réseau routier national dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an. Elle comprend donc le réseau dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an, cartographié en 2007 et révisé lors de cette échéance.

Cette étude a pour but :

- d'établir les documents cartographiques en question,
- d'estimer les surfaces et les populations exposées.

II. RÉGLEMENTATION ET RÉSULTATS ATTENDUS

L'article L572-1 du chapitre II du code de l'Environnement portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement et ses textes d'applications (décret n°2006-361, arrêté du 4 avril 2006 et circulaire du 7 juin 2007 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement) indiquent les méthodes de calcul, les indicateurs à utiliser et les résultats attendus.

Les indicateurs de bruit sont le L_{den} (Level Day Evening Night), indicateur moyen représentatif du bruit sur l'ensemble de la journée de 24h, et le L_n (Level Night), indicateur moyen représentatif du bruit sur la période nocturne (22h-6h) ; ils sont évalués à une hauteur de 4m. La méthode de calcul doit être conforme à la norme NF-S-31-133 « Calcul de l'atténuation du son lors de sa propagation en milieu extérieur, incluant les effets météorologiques ».

La cartographie d'une infrastructure de transport présente la contribution sonore de cette **seule** infrastructure, prise **séparément** des autres sources de bruit (autres infrastructures de transport ou industries) présentes sur le site.

Les données et documents à fournir pour les infrastructures routières sont :

- ➔ des **documents graphiques** représentant :
 - a) les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones,
 - b) les secteurs affectés par le bruit arrêtés par le préfet,
 - c) les zones concernant les bâtiments d'habitation, d'enseignement et de santé où les valeurs limites sont dépassées,
 - d) les évolutions du niveau de bruit connues ou prévisibles au regard de la situation de référence.
- ➔ une **estimation**
 - du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements de santé et d'enseignement situés dans les intervalles suivants : [55;60[, [60;65[, [65;70[, [70;75[, >75 dB(A) en L_{den} et [50;55[, [55;60[, [60;65[, [65;70[, >70 dB(A) en L_n ,
 - du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements de santé et d'enseignement exposés à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites soit pour la route 68 dB(A) en L_{den} et 62 dB(A) en L_n ,

- de la superficie totale en kilomètres carrés (km²) exposée à des valeurs L_{den} supérieures à 55, 65 et 75 dB(A).

III. IDENTIFICATION DU RÉSEAU CONCERNÉ

Le réseau routier national à cartographier avant le 30 juin 2012 est composé des routes dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an soit un Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) supérieur à 8 200 véhicules par jour.

L'identification des routes a été réalisée en extrapolant les données du classement sonore de la Manche jusqu'à l'année 2011, données amendées grâce aux éléments fournis par la DIR Nord-Ouest.

Les routes nationales dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules par jour sont présentées dans le Tableau 1. Une représentation graphique du réseau concerné est présenté sur la Figure 1.

Voie	PR Début	PR Fin	Longueur	TMJA
A 84	146 + 400	163 + 433	61,1 Km	18294 – 26928 véh/j
	172 + 000	207 + 520		
	212 + 160	221 + 600		
RN 175	39 + 000	62 + 500	23,7 Km	14346 – 39832 véh/j
RN 174	0 + 000	28 + 770	34,6 Km	8266 – 24993 véh/j
	35 + 000	46 + 810		
RN 13	0 + 000	52 + 390	51,7 Km	16375 – 22682 véh/j

Tableau 1 : Réseau routier national de la Manche à cartographier.

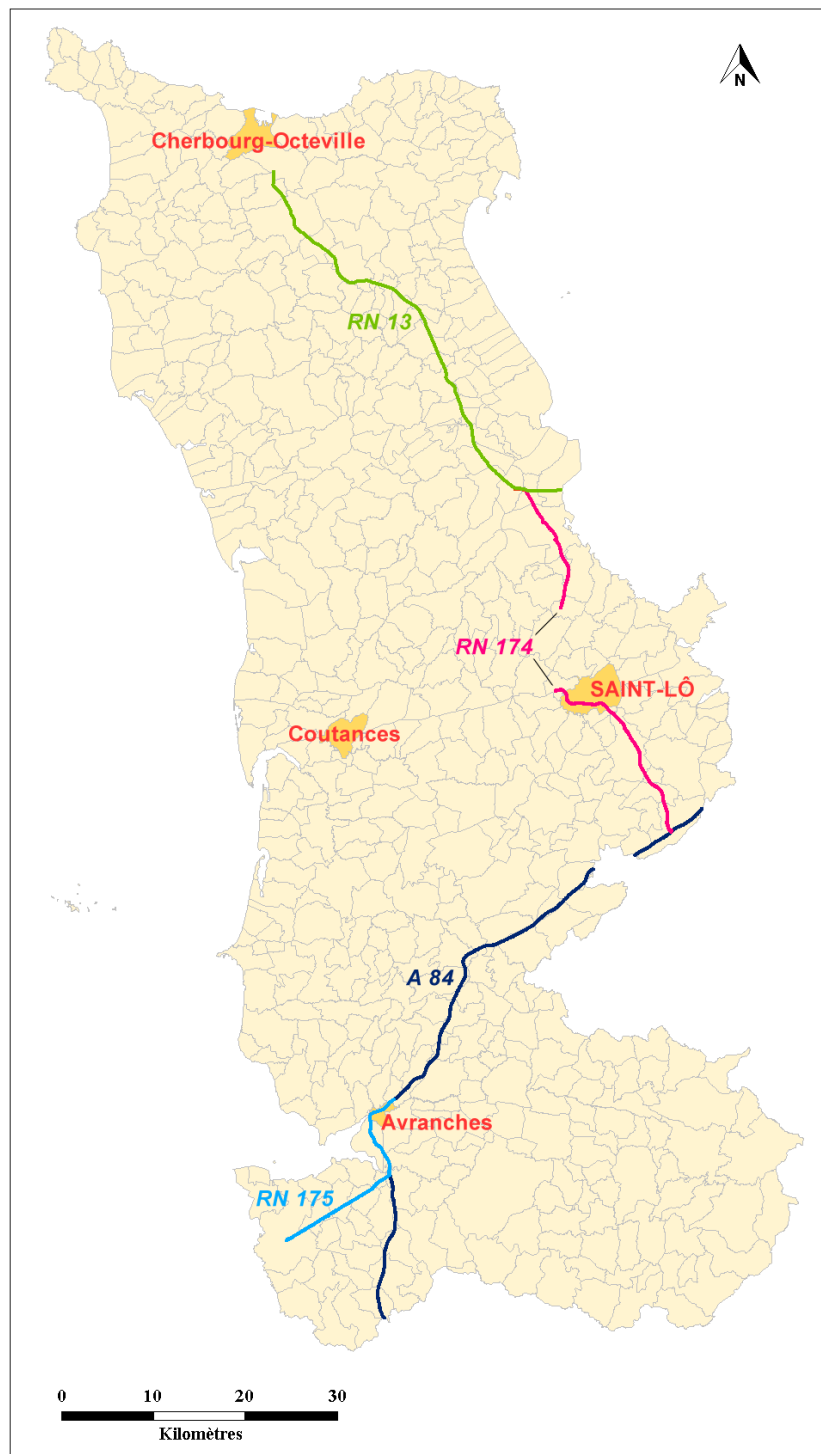


Figure 1 : Représentation du réseau routier national de la Manche à cartographier.

IV. MÉTHODE DE CALCUL ET HYPOTHÈSES

IV.1. Méthode de réalisation des cartes

Cette étude a été réalisée grâce à l'approche dite « détaillée » selon les recommandations du guide méthodologique du SETRA (Guide méthodologique pour la réalisation des cartes de bruit stratégiques des grands axes routiers et ferroviaires du 18 mai 2007, édité par le SETRA).

Cette approche nécessite le recours à un logiciel de simulation acoustique qui permet l'import de bases de données topographiques en 3D (généralement la BdTopo 3D®IGN) et de données complémentaires relatives à la propagation (talus, écrans). Les paramètres d'émission sont renseignés pour chacune des 3 périodes réglementaires (jour-soir-nuit) à partir du TMJA et des formules du Guide du Bruit. Le logiciel calcule ensuite la propagation et les niveaux acoustiques par application de la Nouvelle Méthode de Prévision du Bruit 2008. Cette modélisation acoustique fait appel à différents paramètres de calcul qui jouent à la fois sur la précision du résultat et sur le temps de calcul (ordre de réflexion et longueur maximale des trajets sonores, densité des points de maillage des cartes). Compte-tenu des linéaires à cartographier, le couple précision/temps est réglé pour permettre une restitution correcte tout en conservant des temps de calcul raisonnables.

Le logiciel utilisé est Mithra-SIG ®, version 3, adapté aux spécifications techniques de la directive européenne, et qui permet de calculer les isophones, les surfaces requises et la population impactée. Les isophones sont ensuite exportés vers un format compatible avec un logiciel SIG pour permettre la publication facile des cartes réalisées.

IV.2. Données d'entrée

Les données nécessaires à la réalisation des cartes de bruit grâce à un logiciel de simulation acoustique se répartissent en trois catégories :

- les données d'émission : relatives à la source de bruit étudiée ;
- les données de propagation : relatives au terrain ;
- les données d'exposition : relatives à la population.

IV.2.1. Données d'émission

Dans le cas d'une voie routière, les données d'émission du bruit sont les suivantes : axe de la voie, trafics, Pourcentage Poids Lourds (% PL), vitesses, nombre de voies, revêtements.

L'axe de la route est issu de la BDTopo 3D® IGN. Les trafics utilisés sont les TMJA ; quant aux vitesses ce sont les vitesses réglementaires. En ce qui concerne les revêtements, on en distingue trois types : revêtements standards, revêtements acoustiques (peu bruyants) et pavés (bruyants). En l'absence d'informations, on considère le revêtement comme standard.

Les données utilisées dans cette étude sont majoritairement extraites du classement sonore des voies de la Manche, hormis les TMJA et %PL pour lesquels la DIR Nord-Ouest a fourni des données plus récentes (données de 2006, 2007 et 2008).

IV.2.2. Données de propagation

Les données relatives au terrain sont majoritairement issues de la BdTopo 3D® IGN, notamment les couches « Modèle Numérique de Terrain » (ensemble de points cotés répartis tous les 25m), « Lignes orographiques », « Réseau routier », « Réseau ferroviaire », « Végétation », « bâtiments indifférenciés », « bâtiments industriels » et « bâtiments remarquables ».

En ce qui concerne les écrans et merlons, qui en tant qu'obstacles à la propagation jouent un rôle important dans le calcul des niveaux de bruit, leur position et leurs caractéristiques ont été relevées dans la BdTopo 3D® IGN.

IV.2.3. Données d'exposition

Les données permettant d'évaluer les populations exposées proviennent :

- de la **BdTopo 3D® IGN**, grâce aux couches « Bâti indifférencié », « Bâti industriel », « Bâti remarquable » (qui comprend notamment les bâtiments administratifs, religieux, etc), « Surfaces d'activités » et « Points d'activités » ; les bâtiments d'habitations pris en compte pour l'évaluation des populations exposées sont les bâtiments de la couche « Bâti indifférencié » n'étant pas signalés comme des bâtiments industriels, remarquables ou commerciaux.
- des **données carroyées de l'INSEE**, qui fournissent des répartitions de populations par dalles

de 200m x 200m ou 1000m x 1000m. Les dalles de 200m x 200m permettent de répartir la population de manière plus précise dans les zones denses, mais elles ne tiennent pas compte de certaines habitations ou hameaux isolés dans les zones peu denses. Les routes nationales concernées par cette étude étant situées dans des environnements peu denses en général, nous avons choisi d'utiliser les données carroyées par dalles de 1000m x 1000m.

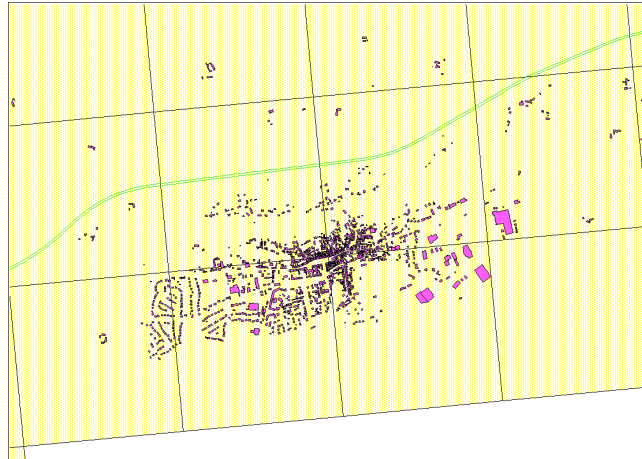


Figure 2 : Représentation de la répartition de la population par données carroyées 1000m x 1000m.

IV.3. Hypothèses et paramètres utilisés

Plusieurs paramètres doivent être fixés lors du calcul des cartes. Les choix qui ont été appliqués sont détaillés ci-après.

- **Zone tampon :**

C'est la zone autour de l'infrastructure dont on veut calculer la contribution sonore qui est prise en compte pour le calcul. Ici une zone de 1000m de part et d'autre de la voie étudiée a été retenue.

- **Absorption du sol**

Le coefficient de sol G est compris entre 0 et 1 et caractérise l'absorption d'un sol (utilisé par la méthode NMPB 2008).

Le coefficient d'absorption du sol a été pris par défaut à 0,5 (pelouse compactée). Pour les autres zones intégrées dans les différents sites, les coefficients d'absorption pris sont les suivants :

- 0,7 pour les zones de végétation, localisées grâce à la couche « Végétation » de la BdTopo 3D® IGN,
- 0 pour les surfaces d'eau.

- **Répartition des trafics**

Les Trafics Moyens Journaliers Annuels sont répartis sur les trois périodes réglementaires (6h-18h), (18h-22h), (22h-6h) en respectant la note n°77 d'avril 2007 du SETRA, en fonction du type de voie (autoroute de liaison ou route interurbaine) et de sa fonction (longue distance ou régionale).

		Débit moyen horaire de VL sur la période considérée			
		6h-22h	6h-18h	18h-22h	22h-6h
Autoroutes de liaison	Fonction longue distance	TMJA VL / 18	TMJA VL / 17	TMJA VL / 19	TMJA VL / 82
	Fonction régionale	TMJA VL / 17	TMJA VL / 17	TMJA VL / 18	TMJA VL / 100
Routes interurbaines	Fonction longue distance	TMJA VL / 17	TMJA VL / 17	TMJA VL / 19	TMJA VL / 110
	Fonction régionale	TMJA VL / 17	TMJA VL / 17	TMJA VL / 19	TMJA VL / 120

Tableau 2 : répartition des débits horaires moyens VL.

		Débit moyen horaire de PL sur la période considérée			
		6h-22h	6h-18h	18h-22h	22h-6h
Autoroutes de liaison	Fonction longue distance	TMJA PL / 20	TMJA PL / 20	TMJA PL / 20	TMJA PL / 39
	Fonction régionale	TMJA PL / 19	TMJA PL / 17	TMJA PL / 28	TMJA PL / 50
Routes interurbaines	Fonction longue distance	TMJA PL / 19	TMJA PL / 17	TMJA PL / 27	TMJA PL / 51
	Fonction régionale	TMJA PL / 18	TMJA PL / 16	TMJA PL / 34	TMJA PL / 73

Tableau 3 : répartition des débits horaires moyens PL.

- **Nombre de réflexions**

Pour les calculs, réalisés très majoritairement en milieu rural ou semi-urbain, deux réflexions ont été prises en compte.

- **Effets météorologiques**

Les effets météorologiques peuvent être négligés si les niveaux de bruit sont calculés à moins de 100m de la voie étudiée.

Les courbes isophones de la cartographie étant généralement situées à une distance plus grande, les effets météorologiques sont pris en compte, à travers les valeurs d'occurrences favorables. Ces valeurs ont été définies grâce aux données par villes présentes dans la NMPB 2008. Pour ce département, la ville la plus proche disposant de données météorologiques est Caen.

- **Maillage de calcul**

Le maillage utilisé est de type irrégulier avec un point récepteur tous les 10m en dessous de 20m de la voie et 20m entre chaque point récepteur au delà de 20m de la voie : cela permet de densifier les points récepteurs autour de la voie source.

IV.4. Estimation des populations exposées

Pour chaque indicateur, on estime les populations exposées par intervalle de 5 dB(A).

La méthode est définie dans le guide méthodologique «Production des cartes de bruit stratégiques des grands axes routiers et ferroviaires» du SETRA de mai 2007. C'est la méthode 3D qui consiste à affecter la population des dalles de 1km² à l'ensemble des bâtiments d'habitation compris dans cette dalle au prorata de leur volume. Le nombre d'étages est ainsi pris en compte permettant de différencier une maison individuelle d'un collectif.

Dans la version 3 de Mithra SIG, le module de répartition de la population 3D a été intégré permettant d'affecter automatiquement les populations dans chaque bâtiment d'habitation.

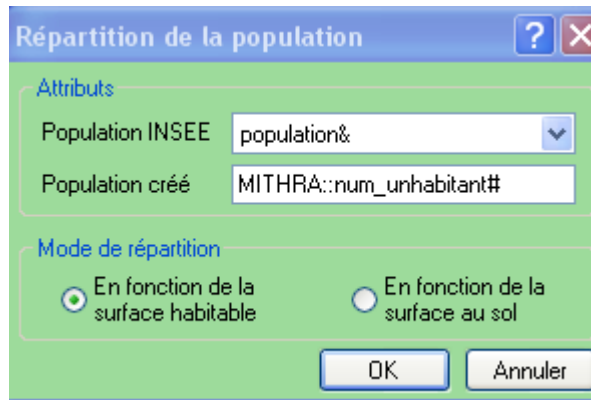


Figure 3 : Représentation du module de répartition de la population.

Enfin, le recensement des bâtiments d'enseignement et de santé est établi à partir des informations de la BdTopo 3D® IGN (couches Surface d'activité et Points d'activité) et des niveaux sonores calculés.

V. RÉSULTATS

V.1. Documents cartographiques

Ces documents sont constitués de fichiers informatiques au format Mapinfo pour chaque itinéraire. Les cartes sont réalisées avec une précision de 1/25000^e.

- **Des cartes de type A** localisent les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones par pas de 5 dB(A) : de 55 dB(A) à plus de 75 dB(A) pour l'indice L_{den} , et de 50dB(A) à plus de 70dB(A) pour l'indice L_n .
- **Une carte de type B** localise les secteurs affectés par le bruit tels que désignés par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Les secteurs affectés par le bruit sont arrêtés par le préfet en application de l'article 5 du décret 95-21 du 9 janvier 1995. Les arrêtés de classement pour ces voies sont à remettre à jour conformément à la circulaire du 25 mai 2004.
- **Des cartes de type C** représentant les zones où les valeurs limites sont dépassées (68 dB(A) en L_{den} et 62 dB(A) en L_n) concernent les bâtiments d'habitations, d'enseignement et de santé.
- **Des cartes de type D** représentent « les évolutions du niveau de bruit connues ou prévisibles au regard de la situation de référence » (art. -II-1° du décret du 24 mars 2006).

Pour les cartes de type D, selon la circulaire du 7 juin 2007, les seules situations à prendre en compte sont les projets d'infrastructures soumis au décret n°95-22 du 9 janvier 1995 et dont le seuil de trafic à terme dépasse 3 millions de véhicules par an.

V.2. Estimation des populations et surfaces exposées

V.2.1. Estimation du nombre de personnes exposées au bruit et recensement des établissements d'enseignement et de santé

- **A 84 :**

L_{den} en dB(A)	Nombre de personnes exposées	Nombre d'établissements de santé exposés	Nombre d'établissements d'enseignement exposés
[55-60[3319	0	0
[60-65[1768	0	0
[65-70[553	0	0
[70-75[95	0	0
[75-...[7	0	0
Dépassement de la valeur limite 68	226	0	0

L_n en dB(A)	Nombre de personnes exposées	Nombre d'établissements de santé exposés	Nombre d'établissements d'enseignement exposés
[50-55[2187	0	0
[55-60[895	0	0
[60-65[166	0	0
[65-70[18	0	0
[70-...[0	0	0
Dépassement de la valeur limite 62	81	0	0

Tableau 4 : Estimation de la population exposée et recensement des établissements d'enseignement et de santé exposés au bruit de L'A 84.

- **RN 175 :**

L_{den} en dB(A)	Nombre de personnes exposées	Nombre d'établissements de santé exposés	Nombre d'établissements d'enseignement exposés
[55-60[1773	0	0
[60-65[986	0	0
[65-70[454	0	0
[70-75[128	0	0
[75-...[85	0	0
Dépassement de la valeur limite 68	429	0	0

L_n en dB(A)	Nombre de personnes exposées	Nombre d'établissements de santé exposés	Nombre d'établissements d'enseignement exposés
[50-55[1436	0	0
[55-60[628	0	0
[60-65[131	0	0
[65-70[102	0	0
[70-...[24	0	0
Dépassement de la valeur limite 62	191	0	0

Tableau 5 : Estimation de la population exposée et recensement des établissements d'enseignement et de santé exposés au bruit de la RN 175.

- **RN 174 :**

L_{den} en dB(A)	Nombre de personnes exposées	Nombre d'établissements de santé exposés	Nombre d'établissements d'enseignement exposés
[55-60[1539	0	0
[60-65[791	0	0
[65-70[240	0	0
[70-75[156	0	0
[75-...[0	0	0
Dépassement de la valeur limite 68	238	0	0

L_n en dB(A)	Nombre de personnes exposées	Nombre d'établissements de santé exposés	Nombre d'établissements d'enseignement exposés
[50-55[927	0	0
[55-60[284	0	0
[60-65[187	0	0
[65-70[8	0	0
[70-...[0	0	0
Dépassement de la valeur limite 62	51	0	0

Tableau 6 : Estimation de la population exposée et recensement des établissements d'enseignement et de santé exposés au bruit de la RN 174.

- **RN 13 :**

L_{den} en dB(A)	Nombre de personnes exposées	Nombre d'établissements de santé exposés	Nombre d'établissements d'enseignement exposés
[55-60[8264	12	9
[60-65[4100	3	4
[65-70[1363	0	1
[70-75[453	0	1
[75-...[270	0	0
Dépassement de la valeur limite 68	1093	0	1

L_n en dB(A)	Nombre de personnes exposées	Nombre d'établissements de santé exposés	Nombre d'établissements d'enseignement exposés
[50-55[3420	1	5
[55-60[1026	0	0
[60-65[408	0	1
[65-70[155	0	0
[70-...[22	0	0
Dépassement de la valeur limite 62	416	0	0

Tableau 7 : Estimation de la population exposée et recensement des établissements d'enseignement et de santé exposés au bruit de la RN 13.

- **Pour l'ensemble des routes nationales concernées dans la Manche :**

L_{den} en dB(A)	Nombre de personnes exposées	Nombre d'établissements de santé exposés	Nombre d'établissements d'enseignement exposés
[55-60[14895	12	9
[60-65[7645	3	4
[65-70[2610	0	1
[70-75[832	0	1
[75-...[362	0	0
Dépassement de la valeur limite 68	1986	0	1

L_n en dB(A)	Nombre de personnes exposées	Nombre d'établissements de santé exposés	Nombre d'établissements d'enseignement exposés
[50-55[7970	1	5
[55-60[2833	0	0
[60-65[892	0	1
[65-70[283	0	0
[70-...[46	0	0
Dépassement de la valeur limite 62	739	0	0

Tableau 8 : Estimation de la population exposée et recensement des établissements d'enseignement et de santé exposés au bruit de la Manche.

V.2.2. Surfaces exposées au bruit

Pour l'indice L_{den}, les surfaces des isophones dont le niveau sonore est supérieur à 75, 65 et 55 dB(A) (Tableaux 9 à 12) sont calculées en retirant la plate-forme des routes et en incluant les surfaces au sol des bâtiments.

- **A 84 :**

L_{den} en dB(A)	Surface exposée (km²)
> 55	77,615
> 65	24,732
>75	3,818

Tableau 9 : estimation des surfaces exposées au bruit de l'A 84.

- **RN 175 :**

L_{den} en dB(A)	Surface exposée (km²)
> 55	26,439
> 65	7,096
>75	0

Tableau 10 : estimation des surfaces exposées au bruit de la RN 175.

- **RN 174 :**

L_{den} en dB(A)	Surface exposée (km²)
> 55	33,375
> 65	7,591
>75	0,715

Tableau 11 : estimation des surfaces exposées au bruit de la RN 174.

- **RN 13 :**

L_{den} en dB(A)	Surface exposée (km²)
> 55	69,286
> 65	17,994
>75	2,281

Tableau 12 : estimation des surfaces exposées au bruit de la RN 13.

- **Pour l'ensemble des routes nationales concernées dans la Manche :**

L_{den} en dB(A)	Surface exposée (km²)
> 55	206,715
> 65	57,413
>70	6,814

Tableau 13 : estimation des surfaces exposées au bruit des routes nationales dans la Manche.

VI. CONCLUSION

Conformément à la transposition de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement), les cartes de bruit des routes nationales du département de la Manche supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an ont été établies ; elles sont accompagnées d'une estimation des populations et des surfaces exposées au bruit de ces grandes infrastructures.

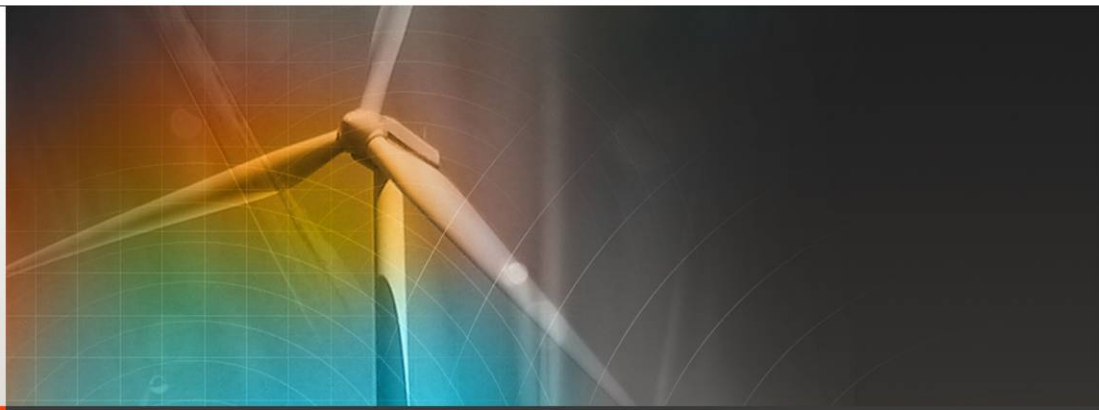
Les cartes de bruit sont réalisées selon une approche macroscopique, mais elles permettent de disposer des éléments nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic de l'exposition au bruit. Ce diagnostic fera l'objet du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, dans lequel des propositions d'actions seront également formulées.

Blois, le 12 novembre 2012

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

CETE Normandie Centre
11, rue Laplace
41029 BLOIS CEDEX
Téléphone : 02 54 55 49 00
courriel : LRB.CETE-NC@developpement-durable.gouv.fr
<http://www.cete-normandie-centre.developpement-durable.gouv.fr>



**Cartes de bruit
des réseaux routiers
départementaux et communaux
du département de la Manche**
dont le trafic dépasse
3 millions de véhicules par an

Résumé non technique

10 décembre 2012

Préparé pour :
DREAL Basse Normandie

Par :
Bertrand MASSON
Gaëtan POTTIER

Identification				
Références fichier: <i>10DE01 – EN4275</i>		Références client, n° de Cde: DREAL Basse Normandie		
Diffusion				
Noms		Société ou organisme		
Dominique LEROY		Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse Normandie/ Service risques technologiques et naturels (SRTN),		
Evolution				
Date	Version	Modifications	Rédaction	Vérification
10/12/2012	01	Edition initiale	Gaëtan POTTIER	Bertrand MASSON

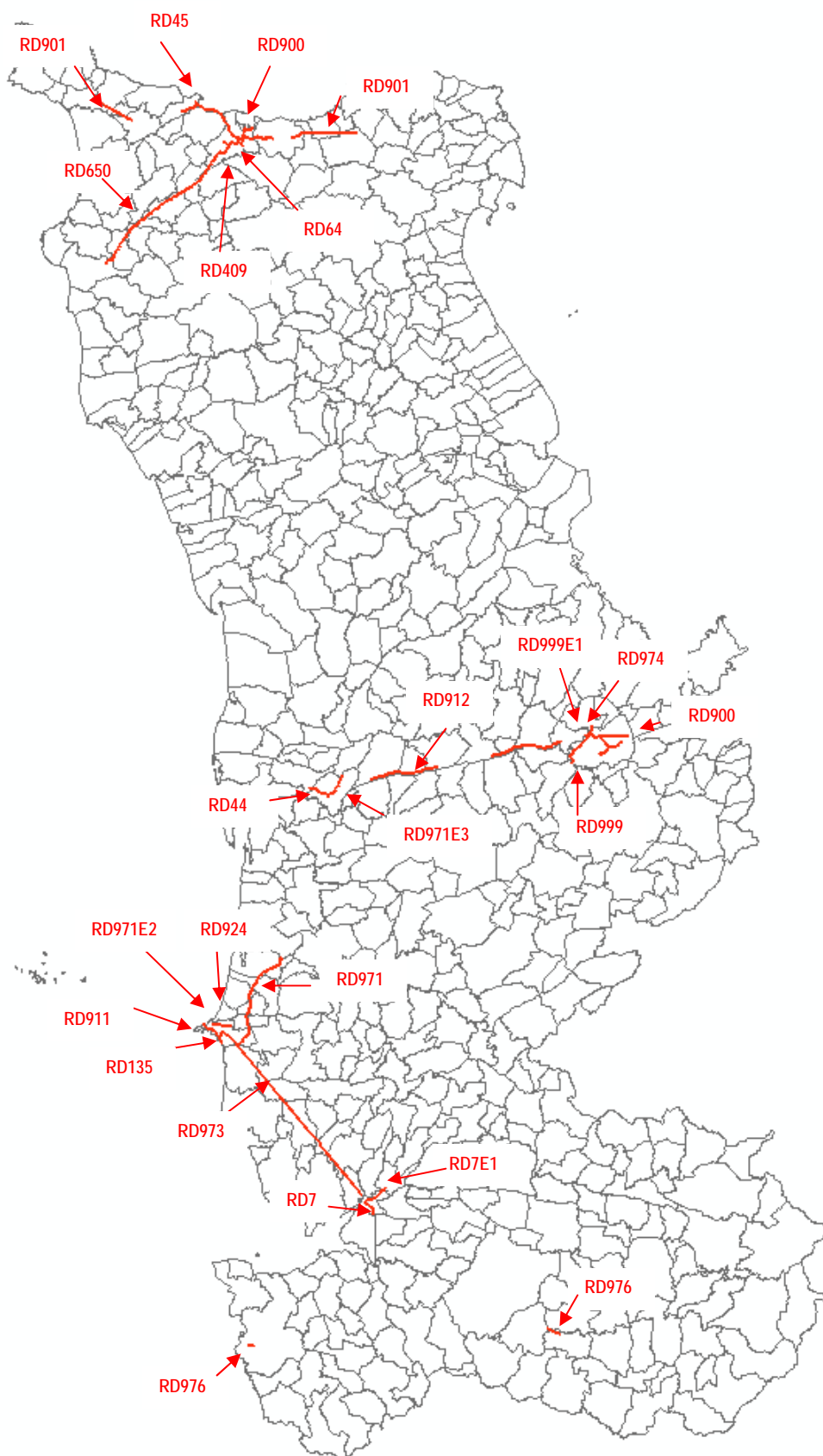
La présente étude s'inscrit dans l'échéance de 2012 de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement et qui concerne la réalisation des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) des grandes infrastructures de transports terrestres.

Elle concerne la CBS des routes départementales et communales qui supportent un trafic moyen annuel de plus de 3 millions de véhicules sur le département de la Manche.

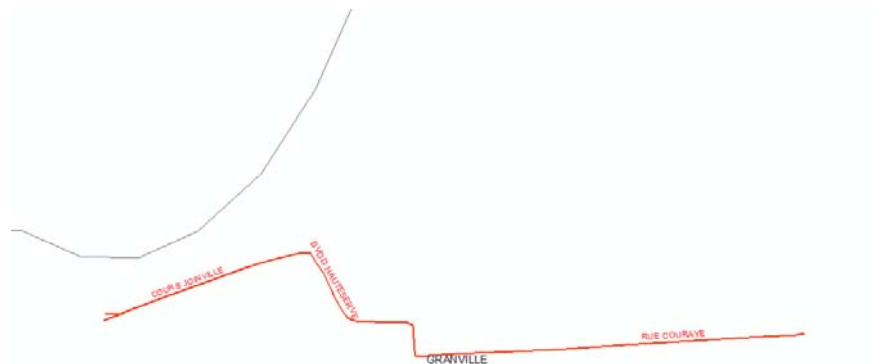
La méthodologie de réalisation s'appuie sur la directive, sa transcription dans le droit français, le décret 2006-361 du 24 mars 2006, l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes du bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), et sur la circulaire du 7 juin 2007.

Les guides méthodologiques du SETRA (Service d'Études sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements) (« Production des cartes de bruit stratégiques des grands axes routiers et ferroviaires », août 2007) et du CERTU (Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques) (« Comment réaliser les cartes de bruit stratégiques en agglomération ? Mettre en œuvre la directive 2002/49/CE », juillet 2006) servent de référence à l'élaboration de ce travail, ajoutons également la Note d'information n°77 du SETRA utile aux calculs de répartition de trafics routiers sur les périodes jour / soir / nuit (« Calcul prévisionnel du bruit routier : Profils journaliers de trafic sur routes et autoroutes interurbaines », février 2007).

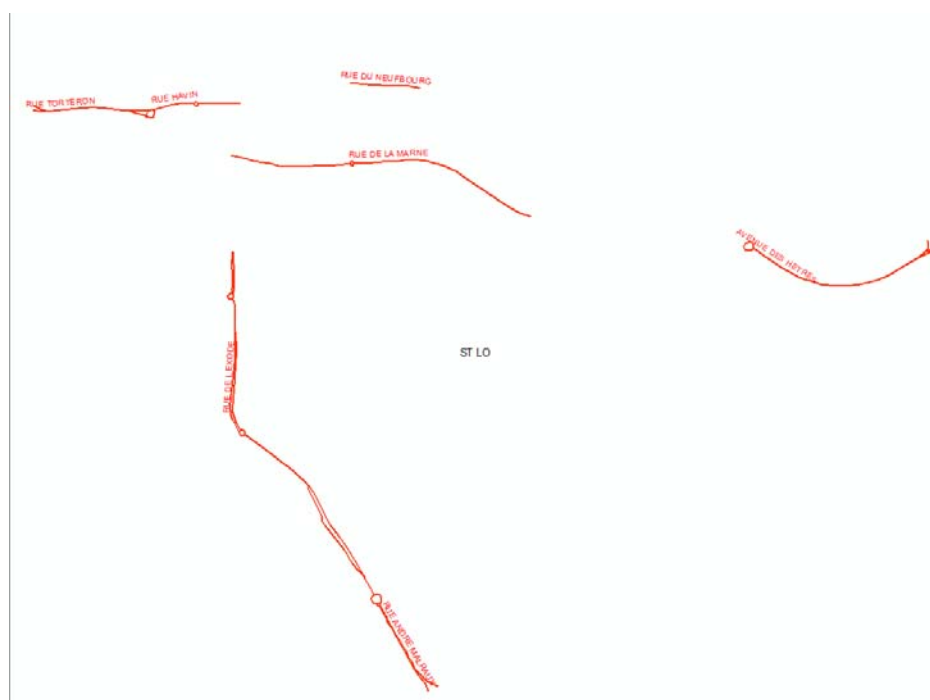
Les investigations réalisées pour cette cartographie de bruit ont porté sur un linéaire d'environ 137 km.



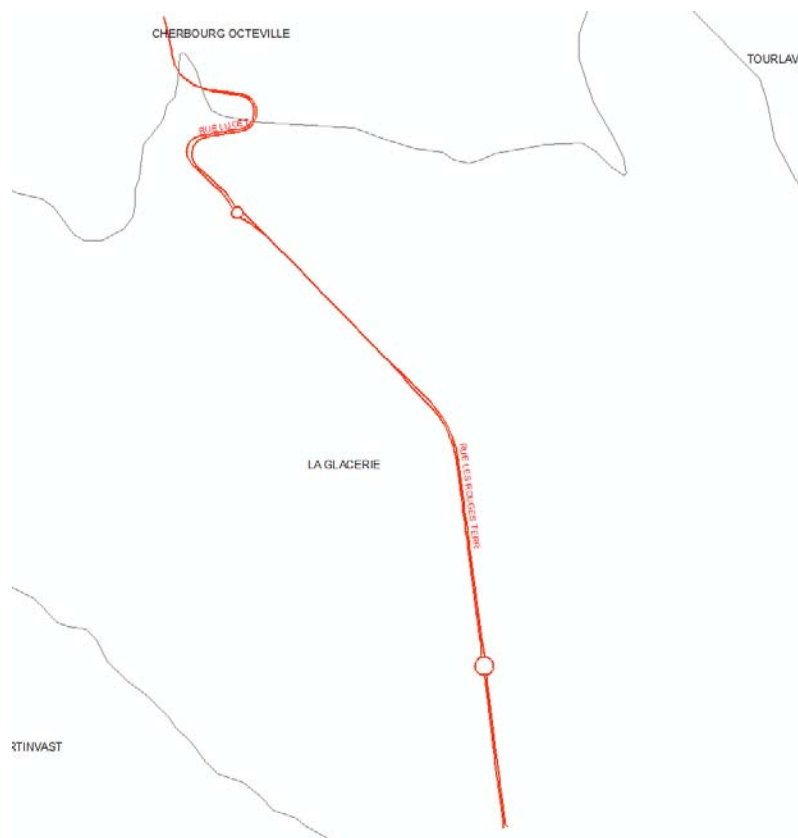
Repérage des voies départementales étudiées sur le département de la Manche



Repérage des voies communales étudiées sur la commune de Granville dans le département de la Manche



Repérage des voies communales étudiées sur la commune de Saint-Lô dans le département de la Manche



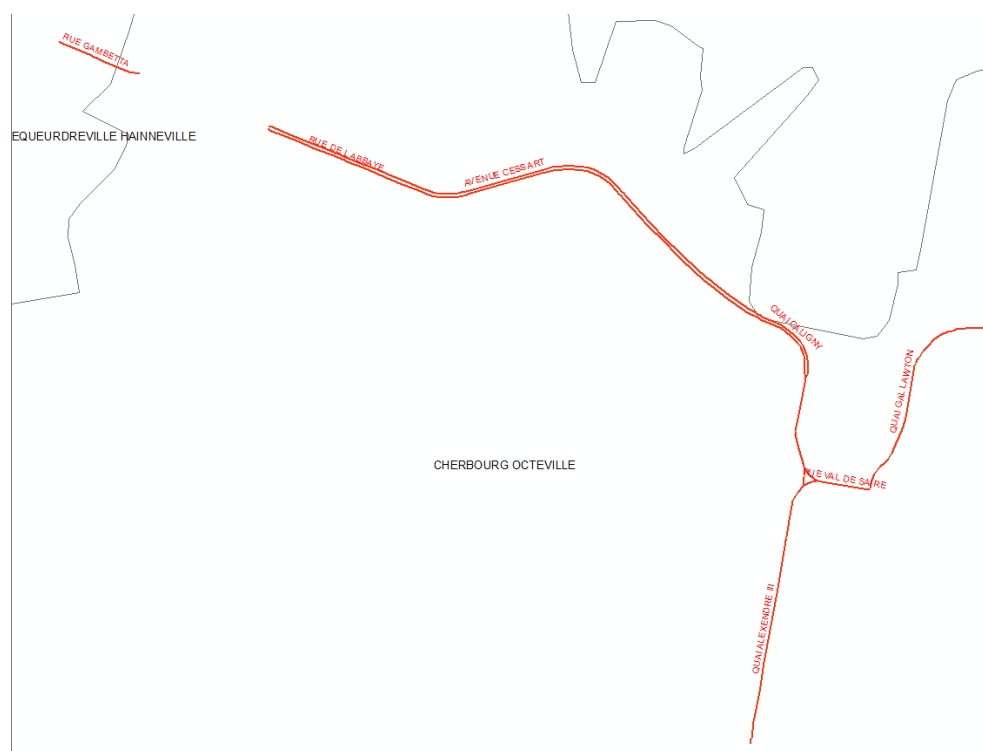
Repérage des voies communales étudiées sur la commune de La Glacerie dans le département de la Manche



TOURLAVILLE



Repérage des voies communales étudiées sur la commune de Tourlaville dans le département de la Manche



Repérage des voies communales étudiées sur les communes de Cherbourg Octeville et Equeurdreville Hainneville dans le département de la Manche

Nom de la voie	Longueur de la voie (en m)
RD135	718
RD409	309
RD44	2387
RD45	515
RD64	403
RD650	19372
RD7	4048
RD7E1	396
RD900	6195
RD901	22606
RD911	2781
RD924	2277
RD971	11095
RD971E2	69
RD971E3	2860
RD972	17329
RD973	21639
RD974	3683
RD976	2268
RD999	4232
RD999E1	152

Tableau récapitulatif des voies départementales étudiées sur le département de la Manche

Nom de la voie	Longueur de la voie (en m)	Commune
Avenue Cessart	821	Cherbourg Octeville
Quai Alexandre III	581	Cherbourg Octeville
Quai Caligny	402	Cherbourg Octeville
Quai du Général Lawton	485	Cherbourg Octeville
Rue de l'Abbaye	454	Cherbourg Octeville
Rue du Val de Saire	117	Cherbourg Octeville
Rue Gambetta	192	Cherbourg Octeville - Equeurdreville Hainneville
Boulevard d'Hauteserve	162	Granville
Cours Joinville	203	Granville
Rue Couraye	366	Granville
Rue Les Rouges Terres	2673	La Glacerie
Rue Lucet	1132	La Glacerie Cherbourg Octeville
Avenue des Hêtres	661	Saint Lo
Rue André Malraux	1018	Saint Lo
Rue de la Marne	936	Saint Lo
Rue de l'Exode	497	Saint Lo
Rue du Neufbourg	202	Saint Lo
Rue Havin	264	Saint Lo
Rue Torteron	372	Saint Lo
Rue Jean Moulin	81	Tourlaville
Rue Mederic	387	Tourlaville

Tableau récapitulatif des voies communales étudiées sur le département de la Manche

La mission est basée sur la modélisation acoustique en 3D de l'ensemble des linéaires des infrastructures routières concernées et de leur environnement proche.

La méthode utilisée est la « méthode détaillée » conformément au guide du SETRA.

Trois types de cartes ont été fournis :

- **cartes d'exposition** (de type a) représentant des courbes isophones et des contours : polygones représentant les niveaux sonores L_{den} et L_n . (indices européens représentés sur les cartes a et c, voir ci-après) par pas de 5 dB(A), séparés par les isophones (lignes de même valeur) ;
- **cartes des secteurs affectés par le bruit** (de type b) ; elles représentent les distances correspondant au classement sonore de l'infrastructure, de part et d'autre de son axe ;
- **cartes de dépassement de seuil** (type c) ; elles représentent les zones dans lesquelles il y a un risque de dépassement de seuil, à l'aide de polygones représentant, soit un niveau sonore supérieur à 68 dB(A) selon l'indicateur L_{den} , soit un niveau supérieur à 62 dB(A) pour l'indicateur L_n (indices européens représentés sur les cartes a et c, voir ci-après).

Rappel : il n'y a pas de carte en situation de projet de type d.

Les cartes de bruit de type a et c ont été établies selon les indicateurs choisis dans la directive européenne, à savoir L_{den} et L_n et ce, distinctement pour chaque infrastructure.

- Le **niveau L_{den}** est calculé sur une journée moyenne de 24h à partir des contributions sonores distinctes sur les périodes jour (6h-18h), soir (18h-22h) et nuit (22h-6h) ; c'est un niveau sonore équivalent (moyenne énergétique acoustique) mais dans lequel les niveaux sonores de soirée et de nuit sont augmentés respectivement de +5 et +10 dB(A) afin de traduire une gêne plus importante durant ces périodes.
- Le **niveau L_n** correspond lui au niveau sonore sur la période nocturne moyenne de 22h-6h.

Ces indicateurs ne tiennent pas compte de la dernière réflexion de façade lorsqu'ils sont estimés devant un bâtiment, on considère ainsi qu'ils représentent des niveaux sonores devant une fenêtre ouverte.

La CBS comprend par ailleurs une synthèse de l'analyse de l'exposition au bruit des populations et établissements sensibles (de santé et d'enseignement) par tranches de niveaux sonores. Ces dénombrements, toujours par infrastructure, concernent également les quantités d'habitants et d'établissements en dépassements de seuils.

L'analyse indique également pour chaque infrastructure les superficies (hors plateforme) exposées à des L_{den} au-delà des valeurs de 55, 65 et 75 dB(A).

Le rendu complet des résultats est restitué conformément aux exigences nationales en la matière :

- pour le tableau de synthèse des résultats (dit « tableau de reporting » de l'Annexe B, en référence aux consultations des marchés publics correspondants) ;
- pour la nomenclature des fichiers géoréférencés (« Bases de données », en référence à l'Annexe C).

Le dénombrement des populations et établissements sensibles ainsi que l'estimation des superficies exposées sont détaillées ci-dessous par voie (classées par ordre alphabétique).

- RD135

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	0	1	0
55-60	6	0	0	55-60	0	0	0
60-65	0	1	0	60-65	0	0	0
65-70	0	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	0	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.1	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD135 (CG)

- RD409

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	33	0	0
55-60	48	0	0	55-60	125	0	0
60-65	65	0	0	60-65	0	0	0
65-70	93	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	0	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.02	0.00	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD409 (CG)

- RD44

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	68	0	0
55-60	66	1	0	55-60	92	0	0
60-65	74	0	0	60-65	38	0	0
65-70	90	0	0	65-70	0	0	0
70-75	29	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	59	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.56	0.12	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD44 (CG)

- RD45

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	44	0	0
55-60	61	0	0	55-60	50	0	0
60-65	53	0	0	60-65	0	0	0
65-70	41	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	17	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.07	0.02	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD45 (CG)

- RD64

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	177	0	0
55-60	75	0	0	55-60	35	0	0
60-65	177	0	0	60-65	0	0	0
65-70	35	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	8	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.03	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD64 (CG)

- RD650

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	2717	1	0
55-60	1204	1	0	55-60	617	1	0
60-65	2744	1	0	60-65	148	0	0
65-70	605	1	0	65-70	0	0	0
70-75	124	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	386	1	0	≥ 62	93	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	5.17	0.93	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD650 (CG)

- RD7

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	127	0	1
55-60	182	0	0	55-60	321	1	0
60-65	130	0	1	60-65	201	0	0
65-70	342	1	0	65-70	0	0	0
70-75	177	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	421	1	0	≥ 62	13	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.38	0.1	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD7 (CG)

- RD7E1

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	12	0	0
55-60	25	0	0	55-60	19	0	0
60-65	6	0	0	60-65	7	0	0
65-70	23	0	0	65-70	53	0	0
70-75	7	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	50	0	0				
≥ 68	63	0	0	≥ 62	56	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.1	0.03	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD7E1 (CG)

- RD900

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	321	0	0
55-60	496	1	0	55-60	404	2	0
60-65	321	0	0	60-65	558	2	0
65-70	658	3	0	65-70	0	0	0
70-75	297	1	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	745	2	0	≥ 62	9	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.98	0.22	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD900 (CG)

- RD901

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	961	1	0
55-60	2648	0	0	55-60	1107	0	0
60-65	717	1	0	60-65	1051	1	0
65-70	1289	0	0	65-70	211	0	0
70-75	936	1	0	70-75	0	0	0
≥ 75	130	0	0				
≥ 68	1502	1	0	≥ 62	936	1	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	7.89	1.57	0.02

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD901 (CG)

- RD911

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	153	1	0
55-60	355	1	0	55-60	211	0	0
60-65	153	1	0	60-65	31	0	0
65-70	199	0	0	65-70	0	0	0
70-75	43	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	122	0	0	≥ 62	16	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.43	0.08	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD911 (CG)

- RD924

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	136	0	0
55-60	315	0	0	55-60	196	0	0
60-65	162	0	0	60-65	512	0	0
65-70	199	0	0	65-70	6	0	0
70-75	519	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	593	0	0	≥ 62	221	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.22	0.06	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD924 (CG)

- RD971

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	84	0	0
55-60	334	1	0	55-60	62	0	0
60-65	68	0	0	60-65	46	0	0
65-70	56	0	0	65-70	2	0	0
70-75	46	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	2	0	0				
≥ 68	83	0	0	≥ 62	27	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	5.01	0.84	0.02

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD971 (CG)

- RD971E2

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	140	0	0
55-60	25	0	0	55-60	0	0	0
60-65	140	0	0	60-65	147	0	0
65-70	0	0	0	65-70	0	0	0
70-75	147	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	147	0	0	≥ 62	147	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.01	0.00	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD971E2 (CG)

- RD971E3

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	123	1	0
55-60	137	2	0	55-60	365	0	0
60-65	194	1	0	60-65	190	0	0
65-70	393	0	0	65-70	0	0	0
70-75	81	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	400	0	0	≥ 62	16	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.29	0.07	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD971E3 (CG)

- RD972

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	350	0	0
55-60	882	0	0	55-60	172	0	0
60-65	246	0	0	60-65	37	0	0
65-70	142	0	0	65-70	0	0	0
70-75	38	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	74	0	0	≥ 62	5	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	4.97	1.02	0.06

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD972 (CG)

- RD973

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	223	0	0
55-60	356	0	0	55-60	569	0	0
60-65	250	0	0	60-65	202	0	0
65-70	551	0	0	65-70	0	0	0
70-75	201	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	619	0	0	≥ 62	77	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	7.7	1.45	0.02

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD973 (CG)

- RD974

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	401	0	0
55-60	495	1	0	55-60	361	0	0
60-65	367	0	0	60-65	51	0	0
65-70	406	0	0	65-70	0	0	0
70-75	51	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	159	0	0	≥ 62	19	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.42	0.1	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD974 (CG)

- RD976

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	80	0	0
55-60	136	0	0	55-60	324	0	0
60-65	107	0	0	60-65	145	0	0
65-70	296	0	0	65-70	0	0	0
70-75	145	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	270	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.26	0.06	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD976 (CG)

- RD999

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	111	1	0
55-60	205	0	0	55-60	433	0	0
60-65	111	0	1	60-65	0	0	0
65-70	423	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	149	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.72	0.15	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD999 (CG)

- RD999E1

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	0	0	0
55-60	5	0	0	55-60	0	0	0
60-65	0	0	0	60-65	0	0	0
65-70	0	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	0	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.05	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la RD999E1 (CG)

- Avenue Cessart

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	171	0	0
55-60	105	1	0	55-60	201	0	0
60-65	171	0	0	60-65	0	0	0
65-70	201	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	71	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.16	0.04	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour l'Avenue Cessart (Cherbourg Octeville)

- Quai Alexandre III

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	327	0	0
55-60	54	0	0	55-60	153	0	0
60-65	143	0	0	60-65	0	0	0
65-70	327	0	0	65-70	0	0	0
70-75	153	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	240	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.11	0.03	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour le Quai Alexandre III (Cherbourg Octeville)

- Quai Caligny

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	101	0	0
55-60	4	0	0	55-60	95	0	0
60-65	101	0	0	60-65	47	0	0
65-70	25	0	0	65-70	0	0	0
70-75	117	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	134	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.08	0.02	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour le Quai Caligny (Cherbourg Octeville)

- Quai du Général Lawton

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	62	0	0
55-60	136	1	0	55-60	103	0	0
60-65	62	0	0	60-65	48	0	0
65-70	103	0	0	65-70	0	0	0
70-75	48	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	48	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.08	0.02	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour le Quai du Général Lawton (Cherbourg Octeville)

- Rue de l'Abbaye

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	76	0	0
55-60	138	0	0	55-60	68	0	0
60-65	76	0	0	60-65	0	0	0
65-70	68	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	49	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.1	0.02	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue de l'Abbaye (Cherbourg Octeville)

- Rue du Val de Saire

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	7	0	0
55-60	88	0	0	55-60	0	0	0
60-65	7	0	0	60-65	0	0	0
65-70	0	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	0	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.03	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue du Val de Saire (Cherbourg Octeville)

- Rue Gambetta

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	79	0	0
55-60	22	0	0	55-60	50	0	0
60-65	79	0	0	60-65	0	0	0
65-70	50	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	22	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.02	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue Gambetta (Cherbourg Octeville – Equeurdreville Hainneville)

- Boulevard d'Hauteserve

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	4	0	0
55-60	199	0	0	55-60	18	0	0
60-65	4	0	0	60-65	84	0	0
65-70	18	0	0	65-70	0	0	0
70-75	84	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	84	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.01	0.00	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour le Boulevard d'Hauteserve (Granville)

- Cours Joinville

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	291	0	0
55-60	36	0	0	55-60	15	0	0
60-65	291	0	0	60-65	0	0	0
65-70	14	0	0	65-70	0	0	0
70-75	2	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	2	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.02	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour le Cours Joinville (Granville)

- Rue Couraye

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	21	0	0
55-60	17	0	0	55-60	240	0	0
60-65	21	0	0	60-65	203	0	0
65-70	41	0	0	65-70	0	0	0
70-75	401	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	442	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.02	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue Couraye (Granville)

- Rue Les Rouges Terres

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	212	0	0
55-60	279	1	0	55-60	104	0	0
60-65	130	0	0	60-65	0	0	0
65-70	187	0	0	65-70	0	0	0
70-75	9	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	54	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.35	0.08	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue des Rouges Terres (La Glacerie)

- Rue Lucet

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	60	1	0
55-60	83	0	0	55-60	122	0	0
60-65	56	1	0	60-65	0	0	0
65-70	102	0	0	65-70	0	0	0
70-75	25	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	50	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.11	0.03	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue Lucet (La Glacerie-Cherbourg Octeville)

- Avenue des Hêtres

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	274	0	0
55-60	144	0	0	55-60	193	0	0
60-65	287	0	0	60-65	0	0	0
65-70	193	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	0	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.08	0.02	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour l'Avenue des Hêtres (Saint-Lô)

- Rue André Malraux

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	161	1	0
55-60	17	1	0	55-60	77	0	0
60-65	161	1	0	60-65	0	0	0
65-70	77	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	39	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.12	0.04	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue André Malraux (Saint-Lô)

- Rue de la Marne

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	75	0	0
55-60	119	0	0	55-60	111	0	0
60-65	51	0	0	60-65	0	0	0
65-70	139	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	42	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.08	0.03	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue de la Marne (Saint-Lô)

- Rue de l'Exode

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	7	0	0
55-60	77	0	0	55-60	94	0	0
60-65	7	0	0	60-65	0	0	0
65-70	94	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	0	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.05	0.02	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue de l'Exode (Saint-Lô)

- Rue du Neufbourg

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	88	0	0
55-60	124	0	0	55-60	78	0	0
60-65	0	0	0	60-65	0	0	0
65-70	78	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	78	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.02	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue du Neufbourg (Saint-Lô)

- Rue Havin

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	42	0	0
55-60	174	0	0	55-60	117	0	0
60-65	42	0	0	60-65	0	0	0
65-70	117	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	52	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.02	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue Havin (Saint-Lô)

- Rue Torteron

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	65	0	0
55-60	120	0	0	55-60	0	0	0
60-65	65	0	0	60-65	77	0	0
65-70	0	0	0	65-70	0	0	0
70-75	77	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	77	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.04	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue Torteron (Saint-Lô)

- Rue Jean Moulin

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	0	0	0
55-60	0	0	0	55-60	0	0	0
60-65	0	0	0	60-65	0	0	0
65-70	0	0	0	65-70	0	0	0
70-75	0	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	0	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.01	0.00	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue Jean Moulin (Tourlaville)

- Rue Médéric

Lden routes				Ln routes			
Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé	Tranche	Nombre d'habitants	Nombre d'Etablissement d'enseignement	Nombre d'Etablissement de santé
				50-55	3	0	0
55-60	88	0	0	55-60	23	0	0
60-65	3	0	0	60-65	180	0	0
65-70	15	0	0	65-70	0	0	0
70-75	188	0	0	70-75	0	0	0
≥ 75	0	0	0				
≥ 68	189	0	0	≥ 62	0	0	0

Superficie	> 55	> 65	> 75
km ²	0.02	0.01	0.00

Dénombrement des populations et établissements sensibles et estimation des superficies exposées pour la Rue Médéric (Tourlaville)



Siège social :
80, Domaine de Montvoisin
91 400 Gometz-la-Ville
tél. : +33 1 69 35 15 25
fax : +33 1 69 35 15 26

Agence Sud :
6, rue de l'Ourmède
31 621 Eurocentre Cedex
tél. / fax : +33 5 63 67 35 13

Agence Belgique :
29, rue des Pierres
1000 Bruxelles
tél : + 32 484 243 242

contact@impedance.fr
www.impedance.fr

IMPEDANCE - SAS au capital de 76 000 euros - APE 7112B - RCS EVRY B 392 359 824 - TVA intracommunautaire : FR04 39235982400035

NOM	CODE_INSEE	ROUTE
AGNEAUX	50002	D972
AGNEAUX	50002	N174
ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ	50008	D971
ANGOVILLE-AU-PLAIN	50010	N13
AVRANCHES	50025	D7
AVRANCHES	50025	D7E1
AVRANCHES	50025	N175
BAUDRE	50034	N174
BEAUMONT-HAGUE	50041	D901
BELVAL	50044	D972
BENOITVILLE	50045	D650
BESLON	50048	A84
BEUVRIGNY	50050	A84
BLOSVILLE	50059	N13
BOURGUENOLLES	50069	A84
BRAFFAIS	50071	A84
BRANVILLE-HAGUE	50073	D901
BREHAL	50076	D971
BRETTEVILLE	50077	D901
BREVILLE-SUR-MER	50081	D971
BRIX	50087	N13
CAMBERNON	50092	D972
CAMETOIRS	50093	D972
CAMPROND	50094	D972
CARENTAN	50099	N13
CARNET	50100	A84
CARQUEBUT	50103	N13
CATZ	50107	N13
CAVIGNY	50106	N174
CEAUX	50108	N175
CHERBOURG-OCTEVILLE	50129	D64
CHERBOURG-OCTEVILLE	50129	D409
CHERBOURG-OCTEVILLE	50129	D650
CHERBOURG-OCTEVILLE	50129	D900
CHERBOURG-OCTEVILLE	50129	D901
CONDE-SUR-VIRE	50139	N174
COUDEVILLE-SUR-MER	50143	D971
COURCY	50145	D972
COUTANCES	50147	D44
COUTANCES	50147	D971E3
COUTANCES	50147	D972E3
DIGOSVILLE	50162	D901
DIGULLEVILLE	50163	D901
ECAUSSEVILLE	50169	N13
EMONDEVILLE	50172	N13
EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	50173	D901
EROUDEVILLE	50175	N13
FLEURY	50185	A84
FRESVILLE	50194	N13
GIEVILLE	50202	N174
GONNEVILLE	50209	D901
GOUVETS	50214	A84

Feuille1

GRANVILLE	50218	D135
GRANVILLE	50218	D911
GRANVILLE	50218	D924
GRANVILLE	50218	D971
GRANVILLE	50218	D973
GRANVILLE	50218	D971E2
GRATOT	50219	D44
GUILBERVILLE	50224	A84
GUILBERVILLE	50224	N174
HEBECREVON	50239	D972
HERQUEVILLE	50242	D901
HOUESVILLE	50249	N13
HUBERVILLE	50251	N13
JOGANVILLE	50258	N13
JUILLEY	50259	A84
JULLOUVILLE	50066	D973
LA BLOUTIERE	50060	A84
LA CHAISE-BAUDOIN	50112	A84
LA COLOMBE	50137	A84
LA CROIX-AVRANCHIN	50154	A84
LA GLACERIE	50203	D900
LA GLACERIE	50203	N13
LA LANDE-D'AIROU	50262	A84
LA TRINITE	50607	A84
LE CHEFRESNE	50128	A84
LE DEZERT	50161	N174
LE LOREY	50279	D972
LE MESNIL-AMEY	50302	D972
LE VAL-SAINT-PERE	50616	D7
LE VAL-SAINT-PERE	50616	N175
LES PIEUX	50402	D650
LES VEYS	50631	N13
LIEUSAIN	50270	N13
LOLIF	50276	D973
LONGUEVILLE	50277	D971
MARCEY-LES-GREVES	50288	D973
MARGUERAY	50291	A84
MARIGNY	50292	D972
MARTINVEST	50294	D650
MAUPERTUS-SUR-MER	50296	D901
MONTBRAY	50338	A84
MONTEBOURG	50341	N13
MONTMARTIN-EN-GRAIGNES	50348	N174
MONTVIRON	50355	D973
NEUVILLE-AU-PLAIN	50373	N13
PARIGNY	50391	D976
PLOMB	50406	A84
POILLEY	50407	A84
POILLEY	50407	N175
PONTAUBAULT	50408	N175
PONTORSON	50410	D976
PONTORSON	50410	N175
PONTS	50411	A84

Feuille1

PONTS	50411	D7E1
PONTS	50411	N175
PRECEY	50413	N175
QUERQUEVILLE	50416	D45
QUERQUEVILLE	50416	D901
QUIBOU	50420	D972
ROUFFIGNY	50440	A84
SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE	50448	A84
SAINT-AUBIN-DES-PREAUX	50447	D973
SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC	50454	D650
SAINT-COME-DU-MONT	50458	N13
SAINT-CYR	50461	N13
SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE	50465	D999
SAINT-FLOXEL	50467	N13
SAINT-FROMOND	50468	N174
SAINT-GEORGES-MONTCOCQ	50475	D974
SAINT-GILLES	50483	D972
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	50484	D976
SAINT-HILAIRE-PETITVILLE	50485	N13
SAINT-HILAIRE-PETITVILLE	50485	N174
SAINT-JAMES	50487	A84
SAINT-JEAN-DE-DAYE	50488	N174
SAINT-JOSEPH	50498	N13
SAINT-LO	50502	D900
SAINT-LO	50502	D972
SAINT-LO	50502	D974
SAINT-LO	50502	D999
SAINT-LO	50502	D99E1
SAINT-LO	50502	N174
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	50516	D7
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	50516	N175
SAINT-PAIR-SUR-MER	50532	D971
SAINT-PAIR-SUR-MER	50532	D973
SAINT-PELLERIN	50534	N13
SAINT-PELLERIN	50534	N174
SAINT-PIERRE-LANGERS	50540	D973
SAINT-PLANCHERS	50541	D971
SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME	50543	N175
SAINT-SENIER-DE-BEUVRON	50553	A84
SAINT-VIGOR-DES-MONTS	50563	A84
SAINTE-CECILE	50453	A84
SAINTE-CROIX-HAGUE	50460	D901
SAINTE-MERE-EGLISE	50523	N13
SAINTE-PIENCE	50535	A84
SARTILLY	50565	D973
SAVIGNY	50569	D972
SEBEVILLE	50571	N13
SERVON	50574	N175
SIDEVILLE	50575	D650
SOTTEVILLE	50580	D650
TANIS	50589	N175
TIREPIED	50597	A84
TOLLEVAST	50599	N13

Feuille1

TORIGNI-SUR-VIRE	50601	N174
TOURLAVILLE	50602	D900
TOURLAVILLE	50602	D901
TOURLAVILLE	50602	N13
VALOGNES	50615	N13
VILLEDIEU-LES-POELES	50639	A84
VIRANDEVILLE	50643	D650
VIREY	50644	D976
YQUELON	50647	D924
YQUELON	50647	D971
YVETOT-BOCAGE	50648	N13